

## Procès-verbal de la séance du 06 Avril 2022 à 18 heures 30

L'an deux mil vingt-deux, le six Avril à dix-huit heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune d'ECHENOZ-LA-MELINE, sous la présidence de Monsieur Serge VIEILLE, Maire d'ECHENOZ-LA-MELINE, dûment convoqués le premier avril deux mil vingt-deux.

**Etaient présents :** M. Serge VIEILLE Maire, M<sup>me</sup> Anne GREGET 1<sup>ère</sup> Adjointe, M. Jean-Michel ADREY 2<sup>ème</sup> Adjoint, M<sup>me</sup> Karine BIOT-GOGUEY 3<sup>ème</sup> Adjointe, M<sup>me</sup> Evelyne VERNIER 4<sup>ème</sup> Adjointe, M. Mario JERONIMO 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. René ROGNON, M<sup>me</sup> Maryse PAYEN, MM. Philippe BOUCHAUX, Gilles CHOLLEY, M<sup>me</sup> Christine VAGNET, MM Daniel REMY, Mickaël COLLARDEY, Xavier PICAUD-BERNET, M<sup>me</sup> Sandra BADET, M. Alexandre GAWLICK, M<sup>me</sup> Juliette VIENNOT.

**Absente :** M<sup>me</sup> Emilie CARDOT.

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Pouvoirs :** M. Claude JACQUES donne pouvoir à M. Daniel REMY, M<sup>me</sup> Michèle DEMANGEON à M. Gilles CHOLLEY, M. Vivien JONQUET à M. Philippe BOUCHAUX, M<sup>me</sup> Sophie GUIGNARD à M<sup>me</sup> Evelyne VERNIER, M<sup>me</sup> Audrey UMBER à M. René ROGNON.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Karine BIOT-GOGUEY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### ----- **COMPTES DE GESTION 2021**

#### **Comptes de gestion : Budget Communal – Service Bois.**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021,

2- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

### ----- **COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée sa gestion budgétaire des crédits ouverts sur l'exercice 2021 **et se retire pour ne pas prendre part au vote.**

Madame Anne GREGET, première adjointe, est désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif du **Budget Communal.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve le compte administratif 2021 du Budget Communal, tel qu'il est présenté dans le document officiel.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

-----

### COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – SERVICE BOIS

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée sa gestion budgétaire des crédits ouverts sur l'exercice 2021 **et se retire pour ne pas prendre part au vote.**

Madame Anne GREGET, première adjointe, est désignée pour présider la séance lors de l'approbation du compte administratif du **Service Bois**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve le compte administratif 2021 du Service Bois, tel qu'il est présenté dans le document officiel.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

-----

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021 – BUDGET COMMUNAL

Après avoir examiné le compte administratif 2021 du Budget Communal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

➤ Un excédent de fonctionnement de : **1 353 705.32 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> <i>Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	<b>351 111.00 €</b>
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> <i>Ligne 002 du compte administratif, Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	<b>1 002 594.32 €</b>
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A+B (hors restes à réaliser)</b> <b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>	<b>1 353 705.32 €</b>
<b>D Solde d'exécution d'investissement</b>	<b>- 75 850.40 €</b>
<b>E Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	<b>631.00 €</b>
<b>Besoin de financement F</b>	<b>= D+E - 75 219.40 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>= G+H 1 353 705.32 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	<b>75 219.40 €</b>
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>	<b>1 278 485.92 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	<b>0.00 €</b>

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

-----

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021 –**

**SERVICE BOIS**

Après avoir examiné le compte administratif 2021 du Service Bois, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

➤ Un excédent de fonctionnement de : **19 912.02 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> <i>Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	<b>141.46 €</b>
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> <i>Ligne 002 du compte administratif, Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)</i>	<b>19 770.56 €</b>
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A+B (hors restes à réaliser)</b> <b>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>	<b>19 912.02 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	<b>- 3 147.55 €</b>
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	<b>0.00 €</b>
<b>Besoin de financement F</b>	<b>= D+E - 3 147.55 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>= G+H 19 912.02 €</b>
<b>3) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> <i>G = au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	<b>3 147.55 €</b>
<b>4) H Report en fonctionnement R 002</b>	<b>16 764.47 €</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002</b>	<b>0.00 €</b>

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

**TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES - ANNEE 2022**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré à l'unanimité des voix.

• Le conseil municipal adopte les taux de contributions directes des deux taxes comme suit :

<b>FONCIER BÂTI soit</b> <b>(24.48 % taux</b> <b>départemental + 16.89 %</b> <b>taux communal inchangé</b> <b>suite à la réforme et à la</b> <b>suppression de la taxe</b> <b>d'habitation)</b>	<b>41.37 %</b>
<b>FONCIER NON BÂTI</b>	<b>29.41 %</b>

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET COMMUNAL

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal **vote le budget primitif 2022 du budget communal**, tel qu'il est présenté dans le document officiel (par chapitre et par opération).

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

---

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - SERVICE BOIS

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal vote le **budget primitif 2022 du Service Bois** tel qu'il est présenté dans le document officiel (par chapitre).

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

---

## SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC AIIS - ANNÉE 2022

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec l'Association Intercommunale d'Insertion de la Région de **Saulx (A.I.I.S.)**.

Cette association effectue la tonte et l'entretien des espaces verts pour le compte de la Commune.

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion annuelle fixée à 200.00 € pour les services rendus.

Compte tenu des éléments précités, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour le montant ci-dessus défini.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

---

## ADHÉSION A L'ASSOCIATION DU CENTRE DE BEAUMOTTE – VERSEMENT D'UNE COTISATION

Monsieur le Maire propose d'adhérer et ainsi devenir membre de l'association du Centre de Beaumotte, qui est déjà intervenue dans le cadre de travaux sur la commune.

Il propose également de verser une cotisation de 50.00 € (montant retenu pour les personnes morales).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, approuve le versement du montant de la cotisation.

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

---

## TARIFS MINI-CAMP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'accueil de loisirs organise :

➤ *Un mini-camp à VILLERSEXEL pour les enfants de 9/14 ans du 19 au 22 juillet 2022.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, fixe les tarifs comme indiqués ci-dessous :

<b>MINI-CAMP VILLERSEXEL</b>	
Quotient familial inférieur à 700 €	<b>85.00 €</b>
Quotient familial entre 701 € et 1 200 €	<b>87.00 €</b>
Quotient familial supérieur à 1 201 €	<b>89.00 €</b>

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

-----

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER A LA CAV AU TITRE « DES FONDS DE CONCOURS » POUR LA CREATION D'UNE VOIE CYCLABLE RUE VICTOR HUGO**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la Communauté d'Agglomération de VESOUL, en vue d'obtenir un soutien financier au titre « **des fonds de concours** », pour la création d'une voie cyclable rue Victor Hugo.

Monsieur le Maire rappelle l'objet d'un précédent courrier adressé à la CAV qui précisait, entre autres, que cette opération pouvait s'inscrire dans le schéma « des voies cyclables » porté par l'Agglomération sur ce mode de transport qui associe le loisir, l'activité physique, l'écologie et le tourisme.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 58 500.00 € HT soit 70 200.00 € TTC.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, sollicite **un soutien financier d'environ 29 250.00 €** auprès de la CAV au titre « des fonds de concours » (représentant 50 % du montant prévisionnel hors taxes des travaux).

Mandate Monsieur le Maire pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

-----

**SÉANCE DU 06 AVRIL 2022 LEVÉE A 20 HEURES 15 PAR LE MAIRE SERGE VIEILLE**

**Les présentes délibérations ont été déposées en Préfecture  
(Contrôle de légalité) le 07 Avril 2022**